



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**du Collège Dawson**

Mai 2020

Québec, le 11 juin 2020

Monsieur Richard Filion  
Directeur général  
Collège Dawson  
3040, rue Sherbrooke Ouest  
Westmount (Québec) H3Z 1A4

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 19 mai 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Dawson adoptée par son conseil d'administration le 5 juin 2019. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mars 2011) de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente (5 avril 2018), la Commission avait jugé partiellement satisfaisante la PIEP du Collège Dawson. La Commission avait formulé une recommandation au Collège, soit de « *décrire dans sa politique le contenu de son système d'information sur les programmes en précisant les types et les catégories de données et d'indicateurs retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et en apprécier les résultats* ». Au regard de la version révisée de la PIEP, la Commission lève sa recommandation. En effet, un nouvel article portant sur le système d'information et ses indicateurs a été ajouté. Celui-ci décrit le contenu du système d'information sur les programmes et précise les types de données et d'indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des programmes et d'en apprécier les résultats. Ce système comprend, entre autres, des données

sur les cheminements scolaires, la réussite, le placement sur le marché du travail pour les programmes techniques, l'admission à l'université pour les programmes préuniversitaires ainsi que sur la perception des employeurs. La Commission remarque toutefois que le système d'information n'inclut pas de données quant à la perception des professeurs et des étudiants à l'égard de l'un ou l'autre des aspects du programme. C'est pourquoi elle **suggère** au Collège de prévoir, dans sa politique, la consultation de ces groupes lors de sa collecte d'informations.

La Commission note également que le Collège Dawson a profité de la révision de sa politique pour tenir compte d'autres avis émis par la Commission dans son rapport de 2018. Tout d'abord, la Commission suggérait au Collège de prévoir, dans sa PIEP, un mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa politique comportant les critères, la périodicité et l'instance responsable. La politique révisée prévoit à présent des critères d'autoévaluation de l'application ainsi que la responsabilité du suivi de cet exercice. Elle stipule que l'autoévaluation de l'application de la politique se fera dans le cadre de l'opération d'assurance qualité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Toutefois, la périodicité de l'exercice n'est pas explicite. La Commission **suggère** donc au Collège Dawson de prévoir, dans son mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa politique, l'instance responsable du processus ainsi qu'une périodicité maximale à l'intérieur de laquelle l'application de sa PIEP devra être autoévaluée, que ce soit ou non conjointement avec les travaux relatifs à l'opération d'évaluation des systèmes d'assurance qualité. Par ailleurs bien que le processus d'adoption de la politique révisée soit décrit dans la politique, le processus de révision n'est pas précisé, ce que le Collège gagnerait à faire.

Le Collège a également apporté des modifications répondant à une suggestion relative à la description du contenu type d'un devis et d'un rapport d'évaluation de programme. À l'invitation de la Commission, le Collège a aussi intégré des règles d'éthique pour garantir le respect des règles de confidentialité des évaluations de programmes et il a établi une périodicité relative aux évaluations annuelles de programme d'études. De plus, en répondant à la recommandation portant sur le système d'information, le Collège a tenu compte de l'invitation portant sur les modalités de participation de certaine partie prenante. En terminant,

compte tenu des modifications dans la version révisée, la Commission juge que la PIEP du Collège Dawson est désormais **satisfaisante**.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Diane Gauvin, directrice des études